

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres des Commissions des programmes

A.Gt 25-06-1999

M.B. 27-11-1999

modification :

A.Gt 03-04-00 (M.B. 20-07-00)

A.Gt 06-02-01 (M.B. 16-03-01)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles : 17, 27, 36, 50 et 62;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mars 1999 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Commissions des programmes de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire;

Vu les propositions du Conseil général de l'enseignement fondamental, du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire, des inspecteurs généraux et de l'Administrateur général;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'éducation,
Arrête :

modifié par A.Gt 03-04-2000 ; A.Gt 06-02-2001

Article 1^{er}. - La Commission des programmes pour l'enseignement fondamental et le premier degré de l'enseignement secondaire est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :

- Mme Martine Hendrickx;
- Mme Arlette Bourgeois;
- Mme Gilberte Piérard;
- M. Didier Destatte ;
- Mme Patricia Plunius;
- M. Christian Delory;
- Mme Françoise Lucas;
- M. Philippe Alonso.

2° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- Mme Martine Dorchy;
- M. Michel Delbushaye;
- M. Louis Jacob;
- M. Jean-Louis Hambye;
- M. Michel Willem ;
- M. Jean-Guy Noël;
- M. Baudouin Duelz;
- M. Eric Gillet.

3° des trois représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- Mme Arlette Bourgueil;
- M. Pierre Dacier;
- M. Jean-Paul Hogenboom.

4° de la déléguée de l'Administration générale désignée sur la proposition de l'Administrateur général :
- Mme Martine Herphelin.

modifié par A.Gt 06-02-2001

Article 2. - La Commission des programmes pour les humanités générales et technologiques est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- M. Jean-Louis Bouxin;
- M. Jean-Louis Dambiermont;
- M. René Dumortier;
- M. Jean Urbain;
- M. Maurice Dans;
- M. Jean-Marie Demoustier;
- M. Baudouin Duelz;
- M. Jean-Guy Noël.

2° des deux représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- M. Maurice Bustin;
- M. Pierre Brzakala.

3° de la déléguée de l'Administration générale sur la proposition de l'Administrateur général :

- Mme Martine Herphelin.

Article 3. - La Commission des programmes pour les humanités professionnelles et techniques est composée :

1° des huit membres désignés sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- M. Francis Schiepers;
- M. Léon Wansart;
- M. Jean Ghislain;
- M. Paul Willequet;
- M. Jean-Marie Demoustier;
- M. Baudouin Duelz;
- M. Jean Ghysens;
- M. Jean-Guy Noël.

2° des deux représentants de l'inspection désignés sur la proposition des inspecteurs généraux :

- M. Marc Guillaume;
- M. Michel Odrovic.

3° du délégué de l'Administration générale désigné sur la proposition de l'Administrateur général :

- M. Xavier Vanheesbeke.

Article 4. - Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.